

REGLEMENT

ORGANISATION

La 2^{ème} édition du RUN & BIKE de l'EBS est organisée le 15 avril 2017 sur la commune de Bâgé-La-Ville par l'Association Essor Bresse Saône, dont le siège social est situé Mairie 01380 BAGE LE CHATEL

PRESENTATION

Epreuve conviviale et accessible à tous, ouverte à toute personne licenciée ou non, le RUN & BIKE est une course qui se déroule par équipe de 2 concurrents avec un seul VTT (avec casque).

Inscription par équipe de 2, mixtes ou non, majeurs ou non.

La fréquence des relais est libre mais ceux-ci doivent respecter obligatoirement les consignes suivantes :

- Le VTT doit être passé de main en main, il ne doit pas être posé à l'avant du coureur à pied sur le parcours
- Les 2 équipiers doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle (de regroupement) et les 100 derniers mètres de la course côte à côte
- Les 2 équipiers doivent donc être ensemble au moment du passage du VTT et ne peuvent être distants de plus de 10 mètres lors de l'épreuve ou de l'arrivée.
- Les 2 équipiers ne peuvent être tous les 2 sur le vélo

En cas de non-respect de cette distance, une équipe peut être arrêtée de manière temporaire par les contrôleurs de course voire disqualifiée en cas de non-respect des ordres de course.

Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes. Le fair-play et l'esprit sportif doivent primer.

Pour le franchissement de la ligne d'arrivée, le temps est pris sur le dernier coéquipier.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Chaque participant doit respecter le format de course suivant son âge et des contraintes spécifiques (matériel obligatoire, respect de la nature).

Le RUN & BIKE de l'EBS est ouvert à toute personne en bonne santé pouvant pratiquer la course à pied et le VTT.

La participation des enfants mineurs est soumise à l'accord écrit des parents (signature sur le bulletin d'inscription).

EPREUVES**1) « La Festive »**

Epreuve populaire de 5 km, sans chronométrage, ni classement.

1 boucle de 700m + 1 boucle de 3,3km + 1 boucle de 1km avec à chaque fois un passage sur la ligne de départ/arrivée

Environ 4,3km de route goudronnée, 500m de chemin caillouteux et 200m de sentier

Ouverte à tous. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Pas de certificat médical exigé, ni présentation de licence.

Départ à 14H30

2) « La Sportive »

Epreuve chronométrée de 15 km avec classement.

1 boucle de 700m + 2 boucles de 6,6km + 1 boucle de 1km avec à chaque fois un passage sur la ligne de départ/arrivée

Environ 10 km de route goudronnée, 1 km de chemin caillouteux et 4 km de chemin herbeux

Ouverte à tous les participants nés avant le 01/01/2002

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Licence FFTRI compétition ou certificat médical obligatoire.

Départ à 15H30

DEPART

Lors du départ, seuls les coureurs à pied effectueront une première boucle de 600 mètres. Leurs coéquipiers cyclistes ne prendront le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.

ZONE DE CONTROLE (DE REGROUPEMENT)

Une zone de regroupement, délimitée par deux lignes au sol distantes de 30 mètres, devra être obligatoire franchie ensemble à chaque tour par les deux coéquipiers.

Cette zone se situera après la ligne départ/arrivée.

RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement est situé après la ligne départ/arrivée.

- Soit 2 ravitaillements possibles pendant l'épreuve de 5km (au 0.7km et au 3,7km) puis à l'arrivée.
- Soit 3 ravitaillements possibles pendant l'épreuve de 15km (au 0.7km, au 7,3km, au 14km) puis à l'arrivée.

CERTIFICAT MEDICAL

La participation à l'épreuve chronométrée de 15 km « La Sportive » est subordonnée à la fourniture d'une licence ou d'un certificat médical à présenter lors du retrait du dossard.

Licenciés de la Fédération Française de Triathlon Compétition	Non licenciés
	Certificat médical mentionnant obligatoirement « la non contre-indication à la pratique de la course à pied et du vélo ou du triathlon en compétition » datant de moins d'un an à la date de la course

DROITS D'ENGAGEMENT

Epreuve populaire de 5 km « La festive » : 10 € par équipe

Epreuve chronométrée de 15 km « La sportive » : 20 € par équipe

INSCRIPTION

Par courrier à l'adresse suivante : Philippe BOURRET 121 Rue de la Cressonnière 01750 REPLONGES

Sur place à partir de 13H, dans le gymnase du Collège Roger POULNARD 01380 BAGE LA VILLE

Tout dossier est considéré comme incomplet avant le retrait des dossards s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Paiement des droits d'inscription (par chèque à l'ordre de l'Essor Bresse Saône)
- Bulletin d'inscription complété, avec l'autorisation parentale signée pour les mineurs
- Certificat médical ou copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied et du vélo ou de triathlon comportant obligatoirement la mention « en compétition » datant de moins de un an le jour de l'épreuve.

- Ou Photocopie de la Licence de la Fédération Française de Triathlon compétition en cours de validité

Présence simultanée obligatoire des 2 coureurs à la table d'inscription (émargement + présentation des pièces d'identité, licences, certificats médicaux,...)

MATERIEL OBLIGATOIRE

Tous les vélos sont acceptés à l'exception des vélos électriques ou tandem. Attention, la diversité des chemins nécessite cependant des vélos adaptés.

Le VTT est vivement conseillé. Le VTC est possible pour l'épreuve de 5 km.

L'assistance technique pour les VTT est autorisée uniquement au niveau de la ligne de départ/arrivée.

Tous les participants doivent être munis d'un casque attaché, adapté à la pratique du vélo.

Les dossards doivent être accrochés en position ventrale et rester visibles durant toute la course pour les 2 équipiers.

Les équipes qui ne respecteront pas ces règles ne pourront pas prendre le départ.

ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et des éventuelles pièces manquantes du dossier le jour de la course.

CHRONOMETRAGE

Pas de chronométrage sur l'épreuve de 5 km

Chronométrage sur l'épreuve de 15 km. Les temps et les classements sont retenus sur les coureurs à pied lorsqu'ils franchissent la ligne d'arrivée.

ABANDON/MISE HORS COURSE

L'abandon de l'équipe est défini par l'abandon d'un ou plusieurs membres de l'équipe. Tout abandon doit être signalé au point de contrôle le plus proche.

L'équipe doit se trouver au complet tout au long de l'épreuve. Un changement de coéquipier, même temporaire entraîne également la mise hors course. L'équipe sera de ce fait non classée.

Motifs de mise hors course :

- Non-respect du parcours matérialisé
- Non-respect des bénévoles
- Non-respect des consignes de course (distance maximum entre les deux membres de l'équipe)
- Transfert de dossard à un autre coureur sans en avoir averti l'organisation
- Non port du casque

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Un cadeau sera remis à l'ensemble des équipes.

Un cadeau récompensera le plus beau déguisement.

Un prix sera remis à chacune des équipes terminant aux trois premières places pour les catégories suivantes : - Femme - Mixte - Homme

La remise des prix aura lieu à la suite de la course.

La présence des coureurs récompensés est obligatoire.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Un poste de secours sera situé au départ et à l'arrivée de la course.

ASSURANCES

L'organisation est assurée en responsabilité civile « organisateur », conformément à la législation en vigueur. Les concurrents doivent être couverts par une assurance responsabilité civile individuelle et par une assurance individuelle accident.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants.

DROIT A L'IMAGE

Par sa participation aux épreuves du Run&Bike, chaque concurrent autorise expressément l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire en totalité ou en partie, à exploiter, son nom, son image, sa voix et sa

prestation sportive dans le cadre des courses de cet évènement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support.

ACCEPTATION DU REGLEMENT DE L'EPREUVE

En acquittant son droit d'inscription, chaque concurrent confirme avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve. Il s'engage à le respecter en tous points. Le participant déclare être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient le concerner et, en conséquence, décharge l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve en raison d'une négligence de sa part.